



# REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

**Région de Sédhiou**

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Boghal

***COMMUNE DE NDIAMALATHIEL***

**PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)**

**(2021 – 2022 - 2023)**

**Août 2020**

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NDIAMALATHIEL .....</b>	<b>4</b>
1.1. Le milieu physique .....	4
1.1.1. La situation géographique.....	4
1.1.2. Reliefs et sols.....	5
1.1.3. Le climat .....	6
1.1.4. La végétation et la faune.....	6
<b>1.2. Le milieu humain .....</b>	<b>6</b>
❖ <b>1.2.1. L'état et la dynamique de la population.....</b>	<b>6</b>
<b>II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....</b>	<b>7</b>
2.1. La Vision de Développement .....	7
2.2. Les axes stratégiques du développement.....	7
<b>III. ACTIONS RETENUES.....</b>	<b>8</b>

## INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que «  **dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune**  ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PAPSEN<sup>1</sup> comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2018, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Ndiamalathiel.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

---

<sup>1</sup> Programme d'Appui au Programme National d'Investissement dans l'Agriculture au Sénégal

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

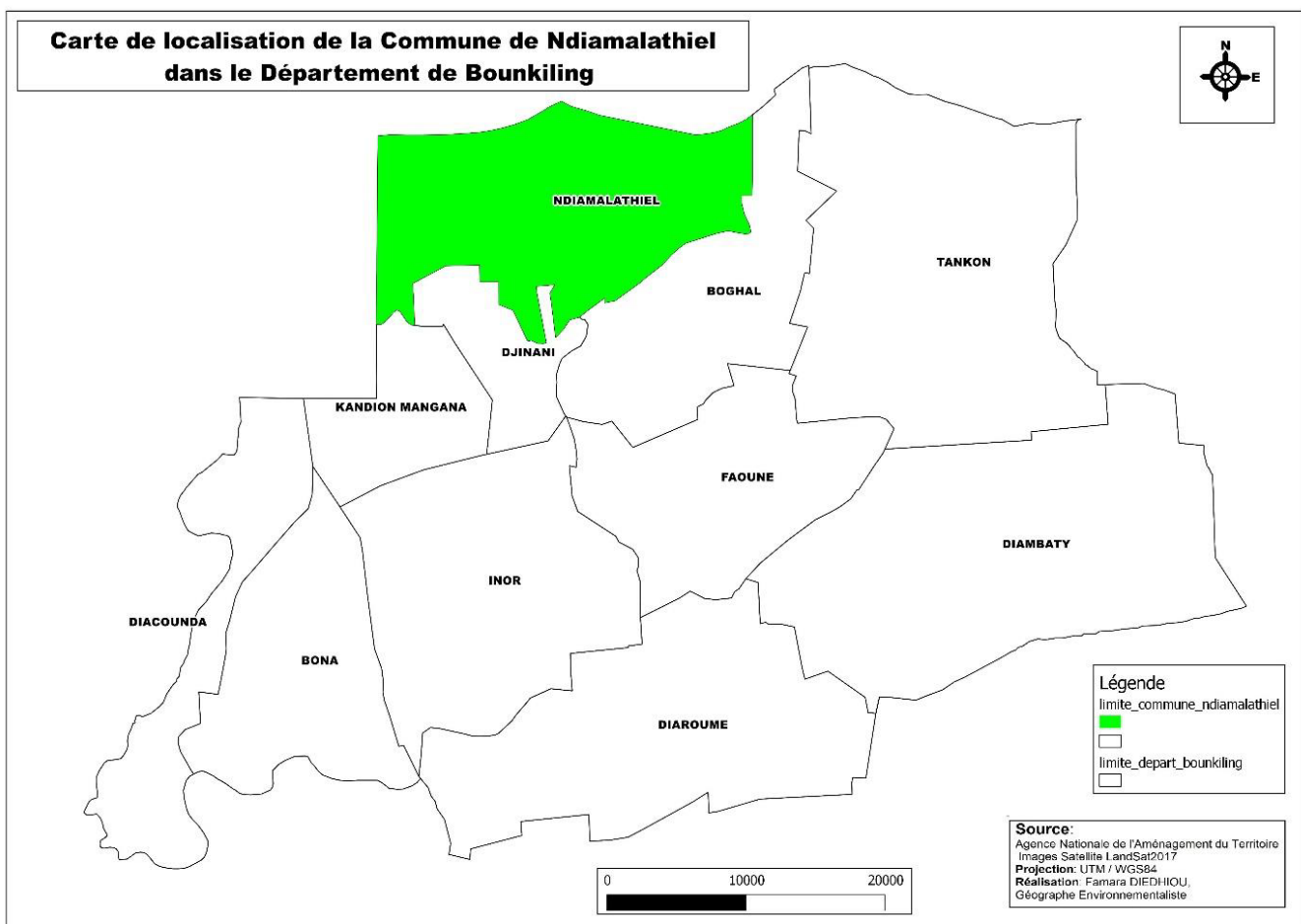
## I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE NDIAMALATHIEL

### 1.1. Le milieu physique

#### 1.1.1. La situation géographique

La **commune de Ndiamalathiel** est une commune du Sénégal située dans la région de Sédhiou département de Bounkiling et l'arrondissement de Boghal. Elle est limitée :

- ✚ au Nord-ouest par la Gambie ;
- ✚ au Sud-est par la Commune de Boghal
- ✚ au Sud par les Communes de Djinani et Kandion Mangana



Cette collectivité de Ndiamalathiel a été créée par le Décret n° 2011-705 du 6 juin 2011 portant création d'une Commune et d'une Communauté rurale dans le département de Bounkiling, Région de Sédhiou, publié au *Journal officiel de la République du Sénégal*, n° 6594 du mardi 7 juin 2011 en tant que Communauté rurale. Elle crée une scission de la Communauté rurale de Ndiamacouta.

Ainsi avec la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, la Communauté rurale de Ndiamalathiel devient une Commune.

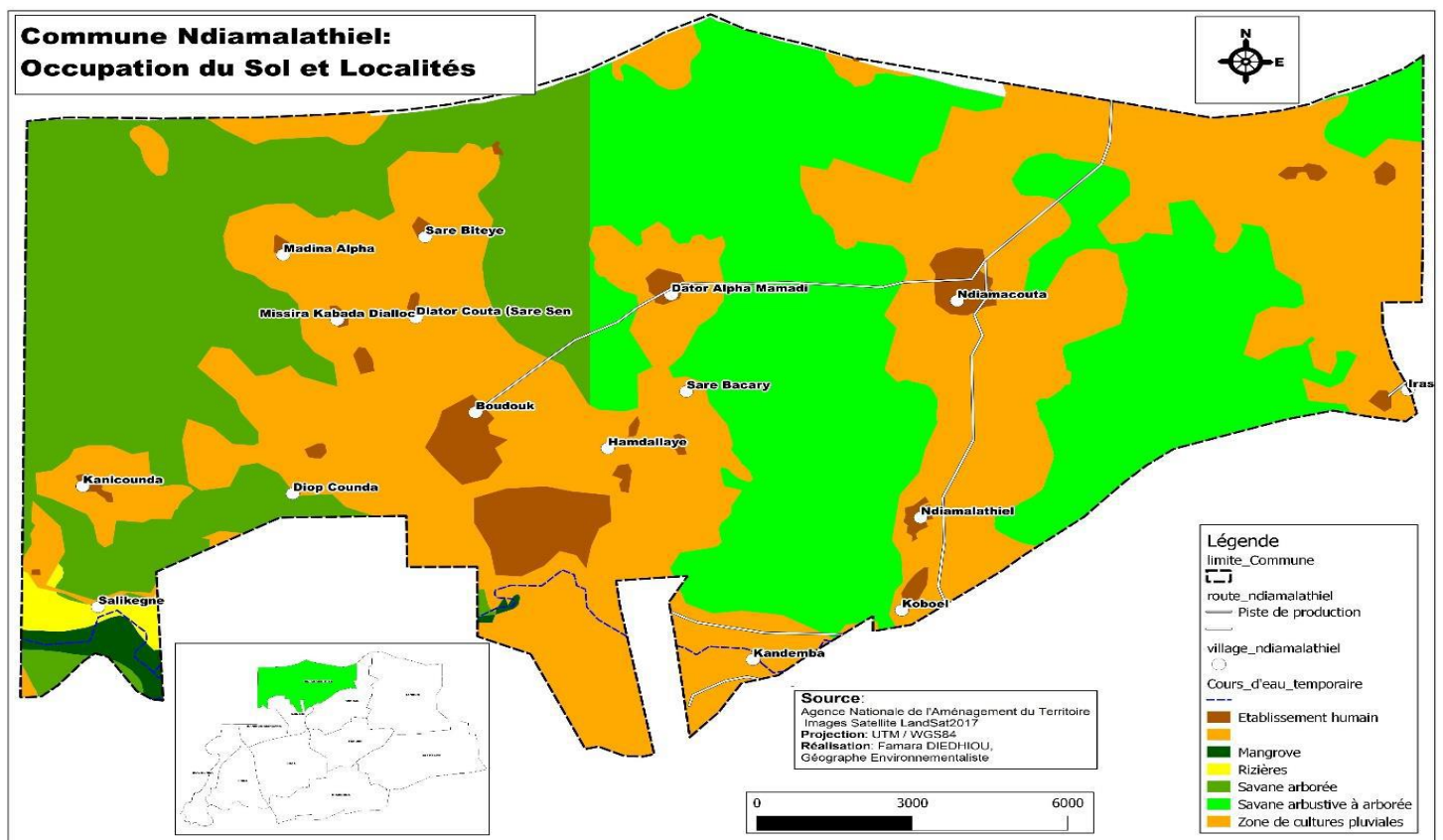
La Commune de Ndiamalathiel est une commune transfrontalière qui partage une frontière avec la Gambie. Cette situation crée des échanges économiques, sanitaires et sociaux entre les populations des deux cotés. Au niveau institutionnel il n'existe pas d'abord une coopération décentralisée formelle entre les villes frontalières.

En plus il faut souligner que la Commune de Ndiamalathiel encercle la Commune de Ndiamacouta qui n'est pas matérialisé au niveau de la Carte. Cette situation géographique oblige une coopération entre les deux communes à travers l'intercommunalité pour faciliter la gestion du foncier, les opportunités des deux collectivités locales dans les neuf domaines de compétences.

### 1.1.2. Reliefs et sols

La commune de Ndiamalathiel, à l'instar des collectivités locales du département de Bounkiling a un relief plat avec l'existence par endroit de dépressions propices à la riziculture. Il faut noter que ces quelques zones dépressionnaires qui sont constituées de vallées et de mares sont des poches de rétention d'eaux pluviales.

On rencontre principalement deux (02) types de sol : – les sols Deck-Dior (argileux-sableux) qui sont riches en matières organiques et, présentent de bonnes aptitudes pour l'exploitation des cultures maraîchères, céréalières et arachidières ; – les sols Deck (argileux et hydro morphes), qui sont riches en éléments minéraux et en matières organiques.



### **1.1.3. Le climat**

La Commune de Ndiamalathiel, du point de vue climatologie, possède les mêmes caractéristiques climatiques que les autres communes du département de Bounkiling marquées par un climat de type soudano-guinéen. Il est caractérisé par l'alternance de deux saisons très contrastées :

- une saison des pluies qui dure 5 mois (Juin-Octobre) avec une pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 1045 mm/an avec cependant des disparités d'une année à l'autre.
- une saison sèche d'une durée de 7 mois (novembre – mai) marquée par l'absence de pluies et soumise à l'ensoleillement et aux fortes températures dépassant parfois 45°.

Les vents dominants sont l'harmattan et l'alizé. Les températures sont relativement élevés (28°C de moyenne annuelle) avec de fortes amplitudes thermiques. On y enregistre deux minima et deux maxima de température. Le premier minimum se situe entre Décembre et Janvier (24°C) avec les incursions d'air froid boréal, le second en Aout-Septembre pendant la période des fortes pluies. Le premier maximum de température le plus important se situe en Mai à la fin de la saison sèche (33°C), l'autre maximum se situe en Octobre à la fin de la saison des pluies (29°C). Nous constatons les effets du changement climatique liées à la diminution de la pluie, l'installation tardive de la saison des pluies et une pluviométrie désorganisée dans le temps.

### **1.1.4. La végétation et la faune**

La commune de Ndiamalathiel dispose d'un couvert végétal assez important avec une diversité d'espèces d'arbres et d'arbustes. Quant à la strate herbacée, elle doit son abondance à une bonne pluviométrie dont bénéficie la commune à l'instar du département et même de la région. En effet, diverses herbacées viennent s'ajouter aux formations ligneuses. Elles sont utilisées à la fois pour l'alimentation du bétail et comme matériel de construction de l'habitat en milieu rural. A l'image du département, la zone ne dispose pas de forêts classés

Quanta la faune, elle reste variée avec l'existence d'espèces comme le chimpanzé, la pintade, le boa, les phacochères, le lièvre, la poule de roche, la gazelle, les francolins, le rat palmiste, les genettes, les civettes, les tourterelles, les pigeons, la perdrix entre autres.

Cependant, au cours des dernières années, la densité du couvert végétal a connu une régression liée à des facteurs multiples tels que les feux de brousse, la coupe abusive du bois pour la menuiserie et le charbonnage, les défrichements pour de nouvelles parcelles de cultures, le surpâturage entre autres.

## **1.2. Le milieu humain**

### **❖ 1.2.1. L'état et la dynamique de la population**

La Commune de Ndiamalathiel compte une population estimée à 14 622 habitants répartie en 28 villages, 1255 concessions et 1539 ménages.

La composition par sexe s'établit comme suit : Hommes (7351 habitants soit 0,27% de la population), Femmes (7271 habitants soit 49,73 %).

La répartition de la population de la commune de Ndiamalathiel obéit presque à la même logique que celle de toutes les collectivités locales du département et même de la région. Ainsi, les villages chefs-lieux de Commune et chefs-lieux de zones concentrent l'essentiel de la population autour desquels gravitent une multitude de villages satellites et hameaux. Dans la commune de Ndiamalathiel, les zones de concentration de populations correspondent aux villages de :

Les grandes zones d'habitation sont La grande agglomération de Boudouck 4983 hbts et le village de Ndiamalathiel, avec 1 963 habitants.

- les villages intermédiaires dont la population est comprise entre 1000 et 500 habitants viennent en second position. IL s'agit de : Dator Alpha (692), Médina France (719), Saré Biteye (697) ;
- Les villages situés moins de 100 nous pouvons citer Diarrabougou (37), Saré Boubou (37), Témento (64).

Cela démontre la diversité de l'habitation avec des villages de fortes densités et des villages peu peuplés

## **II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE**

### **2.1. La Vision de Développement**

Partant de l'étude sur les potentialités et contraintes faite aussi bien sur le profil humain, le profil physique et sur le profil naturel de la commune, le conseil municipal de Ndiamalathiel, de manière concertée, a formulé sa vision du développement socioéconomique à l'horizon 2024, en combinant ces quatre principaux piliers. **La vision est de faire de « Ndiamalathiel une commune viable à travers un développement durable fondé sur la valorisation de la production et des ressources naturelles dans un cadre d'une gestion participative ».**

A travers cette vision, la commune de Ndiamalathiel entend atteindre le double objectif de valorisation des ressources humaines dont elle dispose et spécifiquement les jeunes et les femmes et de promotion d'une économie verte capable de porter le développement économique local.

La promotion de « l'économie verte » qui est aujourd'hui utilisée et reprise presque par tous les acteurs et intervenants dans le champ du développement, concilie la gestion dans la durée des ressources naturelles, la promotion de l'emploi vert et la production de richesses.

A ce titre, et compte tenu des innombrables potentialités dont elle dispose (vastes étendues de terres peu valorisées, massifs forestiers aux espèces aussi nombreuses que variées), la commune de Ndiamalathiel peut valablement bâtir un modèle de développement basé sur la combinaison de tous ces avantages nécessaires à toute idée de développement afin de jouer pleinement le rôle qui est le sien dans le département de Bounkiling, dans la région de Sédhiou et, au-delà, contribuer à l'émergence économique du Pôle Casamance.

Une telle vision de développement suppose une nouvelle démarche dans la conception et la mise en oeuvre des politiques initiées par les autorités locales (élus locaux) qui placent les ressources humaines et ressources

naturelles au rang de priorité dans la promotion du développement économique local.

L'ambition étant de créer les conditions d'une commune attractive qui concilie les exigences que sont :

- ✓ Développement social et solidarité ;
- ✓ Développement économique local ;
- ✓ Préservation de l'environnement ;
- ✓ Bonne gouvernance et transparence.

## **2.2. Les axes stratégiques du développement**

En vue de matérialiser cette vision, quatre (4) orientations stratégiques ont été définies et guideront les initiatives à prendre pour la traduire en actions et résultats tangibles au profit des populations. Il s'agit de:

**AXE STRATEGIQUE 1** : Promotion du Développement économique local en boostant le secteur Productif ;

**AXE STRATEGIQUE 2** : Renforcement des services d'appui à la production ;

**AXE STRATEGIQUE 3** : Promotion du développement social à travers l'amélioration de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base ;

**AXE STRATEGIQUE 4** : Renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles, techniques et financières.

## **III. ACTIONS RETENUES**



DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
<b>Secteurs sociaux</b>						
SANTE	Reconstruire et équiper trois cases de santé en vue de leur érection en poste de santé	Ndiamalathiel ; Dator ; Koboyel	50000	50000	50000	150000
	Acquérir deux ambulances médicalisées	Ndiamalathiel ; Diallocounda	20000	20000		40000
	construire un siège pour la mutuelle de santé	Ndiamalathiel		15000	10000	25000
EDUCATION	construire 4 cases des tout-petits	Ndiamalathiel ; Koboyel ; Dator ; Vélingara Saré Yaya	25000	50000	25000	100000
	construire et équiper 10 salles de classe	Ndiamalathiel; Diopcounda ; Saré Biteye ; Saré Fodé; Vélingara Saré Yaya	30000	30000	25000	85000
	Clôturer les écoles élémentaires	12 / 13 écoles	40000	40000	40000	120000
	construire des blocs administratifs	dans les 13 écoles	90000	90000	28000	208000
HYDRAULIQUE	construire 2 forages équipés de châteaux d'eau	Kanicounda (4 villages polarisés) ; Dator (6 villages polarisés)	122000		122000	244000
	étendre les réseaux hydrauliques existants sur 31 km	forages existants (Ndiamalathiel ; Koboyel ; Boudouck ; Saré Biteye)	20000	20000	10000	50000
	construire un château d'eau de 200m3/20m	Ndiamalathiel		48000		48000
ASSAINISSEMENT	promouvoir la réalisation des latrines modernes dans les ménages	commune	20000	20000	20000	60000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	former les élus, les chefs de village, leaders d'OCB sur la gestion durable des ressources naturelles	commune	600		600	1200
	Réaliser des pares feux	autour des villages	1500	1500	2000	5000
Sport - Jeunesse	créer et aménager un terrain de sport municipal multifonctionnel	Ndiamalathiel	10000			10000
	complexe socioculturel et économique	Ndiamalathiel		25000	25000	50000
<b>Sous-total secteurs sociaux</b>			<b>429100</b>	<b>409500</b>	<b>357600</b>	<b>1196200</b>

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
<b>Secteurs économiques</b>						
AGRICULTURE	renforcer l'équipement des producteurs (semoirs, charrettes, houe sine, motoculteurs)	commune		10000	10000	20000
	Créer 2 fermes intégrées (PM <sup>2</sup> )	Ndiamalathiel ; Koboyel				0
	acquérir l'équipement d'allègement des travaux des femmes (moulins, décortiqueuses, batteuses)/PM	commune				0
ELEVAGE	réaliser 4 abreuvoirs	autour des forages	8000			8000
	créer 2 parcs à vaccination	Ndiamalathiel ; Dator		5000	5000	10000
PECHE						0
FORESTERIE	créer deux unités de transformation des fruits forestiers	Saré Fodé ; Saré Demba	25000		25000	50000
<b>Sous-total secteurs économiques</b>			<b>33000</b>	<b>15000</b>	<b>40000</b>	<b>88000</b>
<b>Secteurs d'appui à la production</b>						
COMMERCE ET ARTISANAT	créer et aménager 3 marchés hebdomadaires	Ndiamalathiel ; Saré Biteye ; Kanicounda	20000	20000	20000	60000
	Moderniser le secteur de l'artisanat	commune	10000	10000	10000	30000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	réaliser 43 km de pistes de production	Saré Bafé-Bougna-Kandemba-Témento-Bouba-Gassikon Peulh-Gassikon Mandingue-Boudouck (11 km) ; Ndiamalathiel-Saré Bakary-Dator (10 km) ; Koboyel-Boufara-Saré Babou-Bougna-Ndiolofène-Saré Ngagne-Fass Ndieyène (Faoune) (22 km)	43000	43000	43000	129000
ELECTRICITE	Etendre le réseau électrique de la haute tension (PM)	Koboyel ; Saré Bafé ; Dator ; Boudouck ; Madina France ; Saré Ngadiary ; Saré Demba ; Saré Fodé)				0

<sup>2</sup> Pour Mémoire

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Renforcer le réseau d'éclairage public	Ndiamalathiel				0
<b>Sous-total secteurs d'appui à la production</b>			<b>73000</b>	<b>73000</b>	<b>73000</b>	<b>219000</b>
<b>Gouvernance</b>						
	construire et équiper le siège de l'hôtel de ville	Ndiamalathiel	30000	30000		60000
	moderniser le bureau d'état civil	Ndiamalathiel	13000			13000
	former les élus sur la gestion du foncier	Ndiamalathiel		500		500
	capaciter les élus sur les stratégies de mobilisation des ressources fiscales locales	Ndiamalathiel	500			500
	former les agents de l'état civil et les chefs de village	Ndiamalathiel		2000		2000
<b>Sous-total Gouvernance</b>			<b>43500</b>	<b>32500</b>	<b>0</b>	<b>76000</b>
<b>Total PTI</b>			<b>578600</b>	<b>530000</b>	<b>470600</b>	<b>1579200</b>

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Diacounda est de **un milliard cinq cent soixante dix neuf millions deux cent milles (1.579.200.000) francs CFA.**